



# *Rapport annuel sur les prix et la qualité des services*

*Eau Potable*

*Assainissement Collectif*

*Assainissement Non Collectif*

## *2022*



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

La Régie des Eaux des Coëvrons rend compte, au travers de son rapport sur les prix et la qualité des services (RPQS), de l'exploitation de ses services Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif sur son périmètre étendu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la Communauté de Communes des Coëvrons.

Le présent rapport se conforme aux obligations fixées par les articles L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice. Destinés à l'information des usagers, il permet également l'alimentation d'un observatoire national de l'eau grâce à la saisie d'indicateurs de performance sur le site public [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) permettant de situer les services d'eau et d'assainissement.

Au-delà de son caractère réglementaire, j'invite l'ensemble des usagers à consulter ce rapport. Il dresse un bilan de l'état des services, tant du point de vue technique que financier et permet de mettre en exergue l'objectif de gestion durable des services visé à travers les choix stratégiques de politique publique et d'investissement adoptés par son Conseil d'Administration, dans le respect des objectifs de performances fixés pour les années à venir par la Communauté de Communes des Coëvrons.

Comme chaque année, la présentation de ce document est aussi l'occasion de mettre en lumière le fruit du travail d'une équipe pluridisciplinaire qui œuvre chaque jour pour un service public d'eau et d'assainissement de qualité dans un environnement économique, réglementaire, social et climatique en constante évolution.

Il ressort notamment à ce titre les mesures prises pour renforcer la préservation de la ressource en eau à la source, la mise en œuvre de compteurs de sectorisation permettant d'identifier plus facilement les fuites d'eau ou bien encore la prise en charge des boues liquides des stations d'épuration de Bais et de Montsûrs au centre épuratoire d'Evron pour répondre à l'évolution de la réglementation.

Je vous souhaite donc une lecture la plus agréable possible en espérant que celle-ci puisse vous permettre d'accéder aux informations recherchées.

Le Président,

M Régis LEFEUVRE.



PROTECTION DES RESSOURCES  
EN EAU POTABLE

## La Régie des Eaux des Coëvrans en quelques chiffres en 2022

11 unités de production d'eau potable préservée par la mise en place de Périmètres de Protection de captages  
Animation de **programme d'actions** sur les aires d'alimentation de captages prioritaires.



ADDUCTION  
EN EAU POTABLE

**15 936** abonnés et **27 140** habitants pour l'Eau potable

**2 842 042 m<sup>3</sup>** prélevés, dont 86,56% d'eau souterraine, **3 014 620 m<sup>3</sup>** mis en distribution, 354 396 m<sup>3</sup> importés et 181 818 exportés)

**1346** kilomètres (hors branchements individuels),

Rendement de **96%** et un indice linéaire de perte de **0.22 m<sup>3</sup>/j/km**.

**2,22 €TTC/m<sup>3</sup>** sur la base de la facture de **120 m<sup>3</sup>** contre **2,16 €TTC/m<sup>3</sup>** en 2021

Dépenses d'équipement en AEP : 2 468 232€ auxquels s'ajoutent 1 288 361€ de Reste à Réaliser



ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF

**10 014** abonnés et près de **19 000** habitants en assainissement collectif

**1 509 070 m<sup>3</sup>** d'eau assainis

**199** kilomètres de canalisations des « eaux usées » (séparatives ou unitaires, gravitaires ou par refoulement)

**264T** de MS de boues brutes sèches produites ainsi que **261T MS** évacués

**2,31 €TTC/m<sup>3</sup>** sur la base de la facture de 120 m<sup>3</sup> (tarif territoire ex-SIAEP des Coëvrans) contre **2,28 € TTC/m<sup>3</sup>** en 2021 (*convergence tarifaire en cours sur le territoire*)

Dépenses d'équipement en ASCO : 981 664€ auxquels s'ajoutent 1 901 293€ de Reste à Réaliser



ASSAINISSEMENT  
AUTONOME

**11 282** habitants concernés par la surveillance des « dispositifs d'assainissement autonome » (4875 dispositifs),

**74%** Taux de conformité des installations (calculé sur la base de 86% des installations)



# RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

## *Eau potable* **2022**



*Photo principale :Château d'eau de Champgenêteux après travaux*

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

1.	Eléments d'appréciation généraux de l'activité du service .....	5
1.1.	Configuration du service.....	5
1.2.	Sites de production et de distribution .....	5
1.3.	Bilan de la production et des consommations .....	6
1.3.1.	Ventilation de la production totale .....	6
1.3.2.	Ventilation par profil de consommation.....	6
2.	Caractérisation technique du service.....	7
2.1.	Présentation du territoire desservi.....	7
2.2.	Mode de gestion du service .....	7
2.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	7
2.4.	Eaux brutes .....	9
2.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	9
2.4.2.	Achats d'eaux brutes (sans objet).....	9
2.5.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 : .....	10
2.5.1.	Production.....	10
2.5.2.	Achats d'eaux traitées.....	10
2.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
2.5.4.	Autres volumes .....	11
2.5.5.	Volume consommé autorisé .....	11
2.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
3.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	11
3.1.	Modalités de tarifification .....	11
3.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	12
3.3.	Recettes .....	13
4.	Indicateurs de performance.....	13
4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	14
4.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
4.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	15
4.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
4.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
4.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	16
4.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	16
5.	Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL .....	17
5.1.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	17
5.2.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	17
5.3.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	18
5.4.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	18
5.5.	Taux de réclamations (P155.1).....	18
6.	Financement des investissements .....	19
6.1.	Branchements en plomb.....	19
6.2.	Montants financiers.....	19
6.3.	État de la dette du service .....	19
6.4.	Amortissements.....	19
6.5.	Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales .....	19
6.6.	Présentation de la PPI du dernier exercice.....	20
7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
7.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) .....	20
7.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	20
8.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	21

## 1. Eléments d'appréciation généraux de l'activité du service

### 1.1. Configuration du service

La Régie des Eaux des Coëvrons, établissement public à caractère industriel et commercial, créée par la Communauté de Communes des Coëvrons exploite, depuis le 1er janvier 2022, l'ensemble des ouvrages d'eau potable du territoire des Coëvrons.

### 1.2. Sites de production et de distribution

Les principaux sites de production et de stockage sont les suivants :

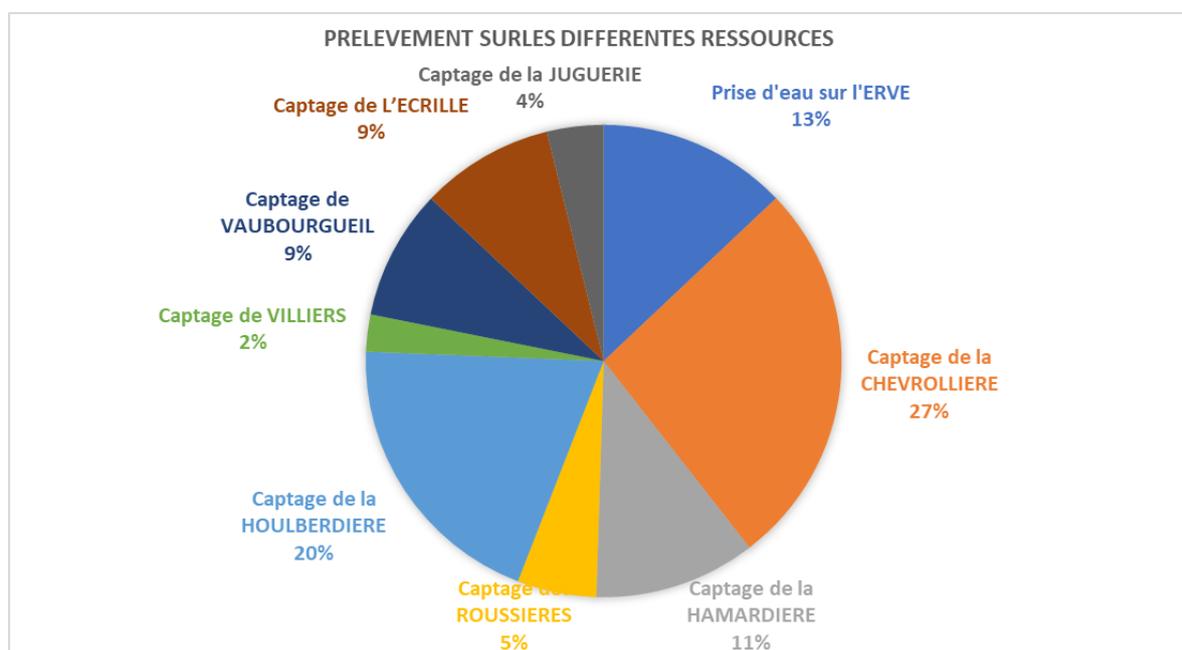
Stations de pompage	Commune
Station de l'ERVE	ASSE LE BERENGER
Station de la CHEVROLLIERE	SAINT GEORGES SUR ERVE
Station de la HAMARDIERE	SAINT GEORGES SUR ERVE
Station des ROUSSIERES	SAINT CHRISTOPHE DU LUAT - EVRON
Forage des ROUSSIERES	SAINT CHRISTOPHE DU LUAT- EVRON
Station de la HOULBERDIERE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
Captage de VILLIERS	STE GEMMES LE ROBERT
Captage de VAUBOURGUEIL	VIMARTIN SUR ORTHE
Captage de L'ECRILLE	VAIGES
Captage du BURON	MONTSURS
Captage de la JUGUERIE	ST CHRISTOPHE DU LUAT- EVRON

Ouvrages de stockage	Commune
Mare Noire - La Frette	ASSE LE BERENGER
La Guédonière – Les Maillardière – La Roncinière	BAIS
Le cimetièr	BREE
Le Tertre	HAMBERS
Pentiballe	VOUTRE
Les Vignes – Réservoir Rte de Mézangers	EVRON
Le Defay	LIVET
La Valette La Rouerie	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
La Rigaudière Le Petit Rocher	STE SUZANNE
L'Hervillière	STE GEMMES LE ROBERT
Le Bois d'Orthe, La Moussaie, Le Camp, La Campoutière, Robert, Les Haies	VIMARTIN SUR ORTHE
Les Vallons	VAIGES
La Croix Boucher Bel Air Brée cimetièr La Chollerie	MONTSURS
Sougé	SAULGES
Les Acacias	NEAU
Champgeneteux	CHAMPGENETEX
Le Feu	TRANS

### 1.3. Bilan de la production et des consommations

#### 1.3.1. Ventilation de la production totale

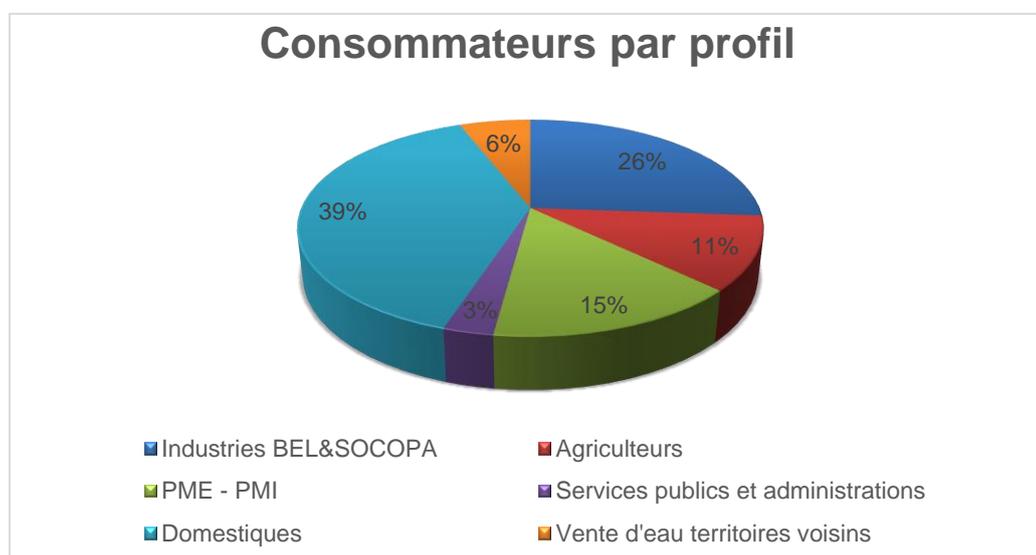
2 842 042 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2022, à partir de 10 unités de production en service, dont la ventilation de présente comme suit :



Le captage du Buron est resté hors service en 2022.

Le bilan des consommations laisse apparaître les ordres de grandeur suivants par profil de consommation :

	Volume 2021 (m3)	<b>Volume 2022 (m3)</b>
Industries Agro alimentaires (2)	1 077 490	804 832
PME - PMI	78 527	370 341
Domestiques	937 050	1 202 415
Agriculteurs	254 553	339 398
Artisans	59 323	91 141
Communaux	36598	40 718
Services publics et administrations	24496	50 272
Vente en gros	220 702	193 221
<b>TOTAL :</b>	<b>2 688 739</b>	<b>3 092 138</b>





Communes	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Total Nombre d'abonnés
Assé le Bérenger	222	186	34	220
Blandouet St Jean sur Erve	365	328	59	387
Bais	674	589	85	674
Brée	267	245	34	279
Champgénétoux	363	321	47	368
Châtres la Forêt	401	349	63	412
Deux Evailles	111	104	7	111
Evron	4015	3645	473	4118
Gesnes	134	118	16	134
Hambers	344	146	198	344
Izé	324	280	44	324
La Bazouge des Alleux	232	203	32	235
La Chapelle Rainsouin	188	182	11	193
Livet en Charnie	88	74	17	91
Mézangers	317	294	31	325
Montourtier	178	158	25	183
Montsûrs	1202	984	117	1101
Neau	398	334	68	402
Saint cénééré	250	236	26	262
Saint Georges le Flécharde	160	149	23	172
Saint Léger en charnie	174	138	40	178
Saint Martin de Connée	311	272	49	321
Saint Ouen des Vallons	103	93	14	107
Saint Pierre sur Erve	112	90	21	111
Saint Pierre sur Orthe	425	345	97	442
Saint Thomas de Courcier	143	129	21	150
Saulges partie Nord	174	99	13	112
St Christophe du Luat	376	334	54	388
St Georges sur Erve	242	212	41	253
Ste Gemmes le Robert	440	410	53	463
Ste Suzanne et Chammes	143	738	122	860
Thorigné en Charnie	836	106	42	148
Torcé Viviers en Charnie	512	412	103	515
Trans	163	147	27	174
Vaiges	669	561	119	680
Vimarcé	191	146	46	192
Voutré	495	434	73	507
<b>Total</b>	<b>15742</b>	<b>13591</b>	<b>2345</b>	<b>15936</b>

Le nombre d'habitant par abonnés (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,9**.

## 2.4. Eaux brutes

### 2.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé **2 842 042 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2022. Le pourcentage des eaux souterraines s'établit dans le volume prélevé à **86,56%**.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Station de pompage de Grattesac à Assé le Bérenger	Eau de la rivière Erve	180 m <sup>3</sup> /h Moy 1 370 m <sup>3</sup> /j Pointe 3 500 m <sup>3</sup> /j	229 512	382 018	+ 67 %
Station de pompage de la Hamardière à St Georges sur Erve	Capte et traite l'eau d'un puits	67 m <sup>3</sup> /h 1 600 m <sup>3</sup> /j	429 028	308 190	- 28 %
Station de pompage de la Chevrollière à St Georges sur Erve	Capte et traite l'eau d'un puits	167 m <sup>3</sup> /h 4 000 m <sup>3</sup> /j	765 504	746 112	- 3 %
Station de pompage des Roussières à St Christophe du Luat	Capte et traite l'eau d'un puits Alimentation puits par forage également	50 m <sup>3</sup> /h Production de pointe 1000 m <sup>3</sup> /j Moy annuelle 100 000 m <sup>3</sup>	89 266	151 064	+ 69 %
Captage de Villiers à St Gemmes le Robert	Collecte et traite des eaux de résurgences	Maxi annuelle 100 000 m <sup>3</sup>	84 682	71 302	- 16 %
Station de pompage de la Houlberdière à Torcé Viviers en Charnie	Capte et traite l'eau d'un puits	125 m <sup>3</sup> /h 3 000 m <sup>3</sup> /j	397 289	554 140	+ 40 %
Station de pompage de Vaubourgueil à Saint Pierre sur Orthe	Capte et traite l'eau d'un puits	125 m <sup>3</sup> /h 3 000 m <sup>3</sup> /j	300 842	249 642	- 17 %
Station de pompage de l'Ecrille à Vaiges	Capte et traite l'eau d'un puits	63 m <sup>3</sup> /h 1 500 m <sup>3</sup> /j	193 043	254 683	+ 32 %
Station de pompage de la Juguerie à Saint Christophe du Luat	Capte et traite l'eau d'un puits	34 m <sup>3</sup> /h 800 m <sup>3</sup> /j	136 156	124 705	- 8 %
Station de pompage du Buron à Montsûrs	Capte et traite l'eau d'un forage	50 m <sup>3</sup> /h 750 m <sup>3</sup> /j	146 873	186	- 99 %
<b>Total</b>			<b>2 772 195</b>	<b>2 842 042</b>	<b>+ 2,5 %</b>

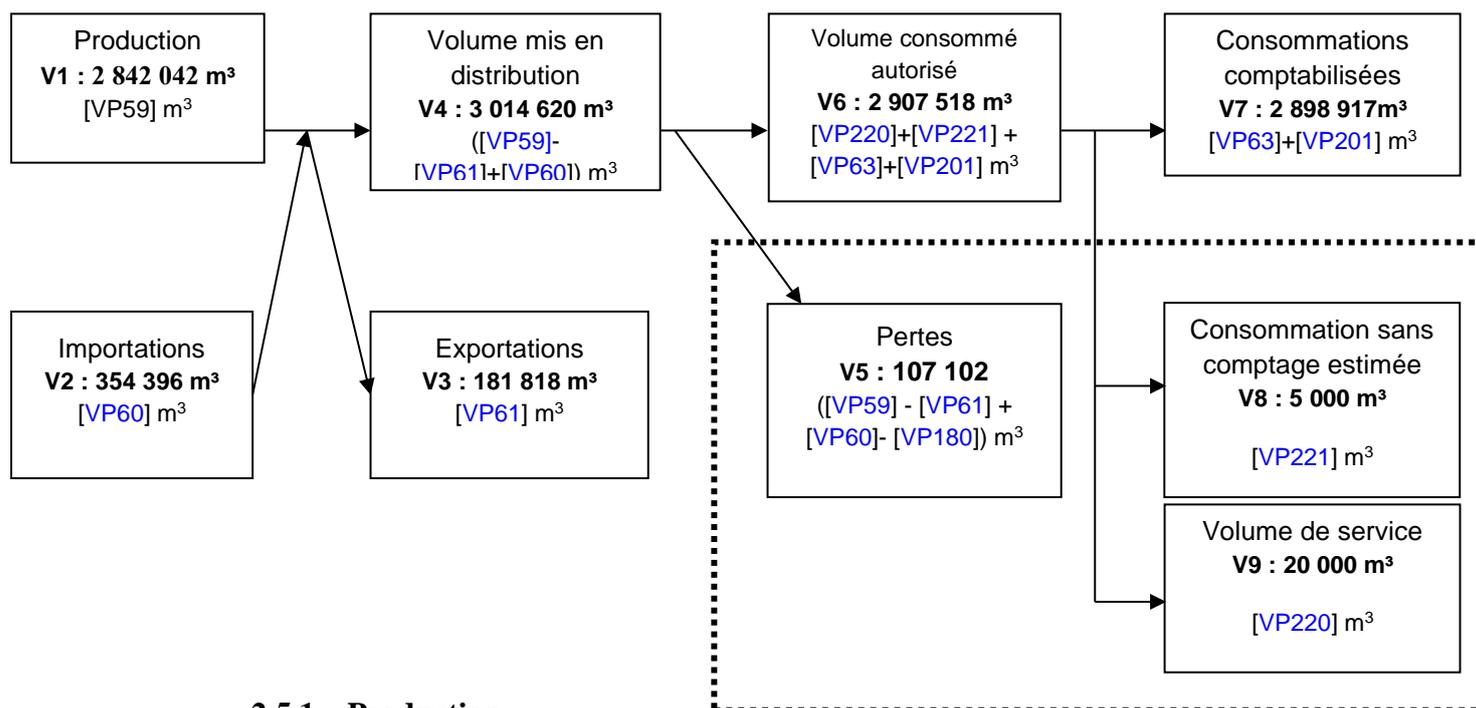
(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

### 2.4.2. Achats d'eaux brutes (sans objet)

La Régie des Eaux des Coëvrons n'achète pas d'eaux brutes qu'elle traite elle-même.

## 2.5. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 :

- $V_1$  ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- $V_2$  ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- $V_3$  ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_4 - V_6$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



### 2.5.1. Production

Le service dispose de 11 unités de production dont 2 stations nécessitant un traitement complémentaire à la désinfection Gratte Sac et le Buron/La Juguerie.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. partie 1)
Grattesac	Eau de surface de la rivière Erve / Ozone, chlore, polychlorosulfate basique d'aluminium
Hamardière / Chevrolière / Roussières Houlberdière/Vaubourgueil/Ecrlle	Puits / Chlore / javel (pour la Houlberdière)
Villiers	Source gravitaire / Neutralite - chlore
Buron/Juguerie	Traitement par l'air consistant à oxyder le manganèse et le fer puis filtration

### 2.5.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
CC du Pays de Meslay Grez	70 533	65 427	- 7,2 %	100
Laval Agglo	56 675	73 578	+ 29,8 %	
Unité de production Nord Mayenne	78 042	215 391	+ 176,0 %	100
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>205 250</b>	<b>354 396</b>	<b>+ 72,7 %</b>	

### 2.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(2)</sup>	1 390 547	2 094 085	+51%
Abonnés non domestiques	1 077 490	804 832	- 25 %
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>2 468 037</b>	<b>2 898 917</b>	<b>+17 %</b>
Izé			
CC du Mont des Avaloirs <sup>(3)</sup>	171 280	130 383	- 24 %
CC du Pays de Meslay Grez <sup>(3)</sup>	47 536	40 032	- 16 %
LAVAL Agglo		11 403	
<b>Total exporté vers d'autres services (V3)</b>	<b>220 702</b>	<b>181 818</b>	<b>- 18 %</b>

(2) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(3) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

### 2.5.4. Autres volumes

	Exercice 2021 en m3/an (1)	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>10 000</b>	<b>5 000*</b>	
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>25 000</b>	<b>20 000*</b>	

\*volume estimé. En 2024 seront installées des bornes de puisage avec compteurs pour comptabiliser les volumes non comptés

### 2.5.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>2 543 972</b>	<b>2 907 518 m3</b>	

### 2.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 346 000 mètres** au 31/12/2022. Le linéaire des branchements représente près de **290 000 mètres**.

## 3. Tarification de l'eau et recettes du service

### 3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

En l'espèce, la décomposition tarifaire est assise sur la ventilation suivante, en application de la délibération du 19/11/2021 fixant les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Tarifs		Au 01/10/2021	Au 01/10/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm NON compris location du compteur	52.30 €	53 €
	Abonnement DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> ) Sur base consommation semestrielle	Tranche 1 Domestique et collectivité : 0 à 120 m <sup>3</sup>	0.89€/m <sup>3</sup>	0.93€/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 Domestique et collectivité : >120 m <sup>3</sup>	1.10€/m <sup>3</sup>	1.14€/m <sup>3</sup>

	Tranche 3 Professionnels : dès le premier m <sup>3</sup>	0.95€/m <sup>3</sup>	0.95€/m <sup>3</sup>
Autre : location compteur		11.7 €	11.7 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) <sup>(1)</sup>	5.5 %	5,5%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.0335 €/m <sup>3</sup>	0.033€/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.30 €/m <sup>3</sup>	0.30€/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	-	
	Autre: fonds départemental <sup>(2)</sup>	0.2903 €/m <sup>3</sup>	0,3063€/m <sup>3</sup>

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

(2) Redevance jusqu'à 6000m<sup>3</sup>

### 3.2. Facture d'eau type (D102.0)

À l'échelle nationale, et selon l'INSEE la base comparative tarifaire entre services repose sur une consommation d'un ménage de référence à hauteur de 120 m<sup>3</sup>/an. Dans ce cadre, les tarifs applicables au 01/10/2021 et au 01/10/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/10/2021 en €	Au 01/10/2022 en €	Variation %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	64.00	64.70	+1,1%
Part proportionnelle	106.80	111,60	+4.49%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	170.80	176,30	+3,22%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,02	3,96	-1,49%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36.0	36.0	=
Autre : .fonds départemental	34,84	36,76	+5,51%
VNF Prélèvement : .....			
TVA si service assujetti (5,5 %)	13.51	13.92	+3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	88,37	90,64	+2.57%
<b>Total</b>	<b>259,17</b>	<b>266.94</b>	<b>+3%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.16</b>	<b>2.22</b>	<b>+3%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle <sup>(1)</sup>  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de **3 080 735 m<sup>3</sup>**

(1) sauf en cas de mensualisation

### 3.3. Recettes

Les recettes d'exploitation au titre de la vente d'eau s'établissent pour 2022 ainsi :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
70111 et 701189 Recettes vente d'eau aux usagers	2 824 504,60	3 285 286,67	16,31%
<i>dont abonnements</i>			
701186 Recette de vente d'eau en gros	62 834,55	85 611,75	+36,25%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 887 339,15</b>	<b>3 370 898,42</b>	<b>+16,75%</b>
7041 et 7042 Recettes liées aux travaux	120 176,52	166 731,79	+38,74%
Contribution exceptionnelle du budget général			
7064 et 7065 Autres recettes (location compteur)	127 680	77 132,66	-39,59%
<b>Total autres recettes</b>	<b>247 856,52</b>	<b>243 864,45</b>	<b>- 1,6%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 072 361,12</b>	<b>3 614 762,87</b>	<b>+17,65%</b>

Les recettes globales de vente d'eau s'établissent au 31/12/2022 à **3 370 898,42€**.

### 4. Indicateurs de performance

#### 4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	141	0	159	0
Paramètres physico-chimiques	247	10	267	17

Le taux de conformité, calculé selon la formule suivante est de **93,62**.

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)		
U.D.I EVRON	100	100
U.D.I SAINTE GEMMES	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA CHEVROLIERE	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA HAMARDIERE	100	100
U.D.I ST CHRISTOPHE / CHATRES	100	100
U.D.I SECTEUR DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	100	100
U.D.I SECTEUR DE SAINT PIERRE SUR ORTHE	100	100
U.D.I SECTEUR DE VAIGES	100	100
U.D.I CCPMG (ACHAT D'EAU)		100

U.D.I LAVAL AGGLO (ACHAT D'EAU)		100
U.D.I NORD MAYENNE (ACHAT D'EAU)		100
Paramètres physico-chimiques (P201.1)		
U.D.I EVRON	100	97,78
U.D.I SAINTE GEMMES	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA CHEVROLIERE	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA HAMARDIERE	100	95,24
U.D.I ST CHRISTOPHE / CHATRES	100	100
U.D.I SECTEUR DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	100	100
U.D.I SECTEUR DE SAINT PIERRE SUR ORTHE	54,55	56,00
U.D.I SECTEUR DE VAIGES	100	100
U.D.I SECTEUR DE MONTSURS	100	95,65
U.D.I CCPMG (ACHAT D'EAU)		85,71
U.D.I LAVAL AGGLO (ACHAT D'EAU)		100
U.D.I NORD MAYENNE (ACHAT D'EAU)		93,10

#### 4.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant celui du 2 mai 2007, a introduit de nouvelles modalités dans le calcul de cet indicateur.

		Exercice 2021	Exercice 2022
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
+ 10	VP.236 : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux	10	10
+ 5	VP.237 : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires partie B :			
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10	VP.238, VP.239 et VP.240 – les 10 points sont acquis si les deux conditions suivantes sont remplies : * VP.238 et VP.239 : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution * VP.240 : la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
+ 0 à 5	VP.239 : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pt Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pt Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	3	2
+ 0 à 15	VP.241 : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pt Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pt Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pt Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pt Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	12	11

Les points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis:.			
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
+ 10	VP.242 : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vanne de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
+ 10	VP.243 : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
+ 10	VP.244 : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
+ 10	VP.245 : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
+ 10	VP.246 : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0	0
+ 10	VP.247 : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
+ 10	VP.248 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
+ 5	VP.249 : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 s'établit à **103**.

### 4.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau en %	92,97%	96,65
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	84,56%	96,16

#### 4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0.24 m3/j/km**.

### 4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **0.218 m3/j/km**

### 4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	3.220	11,885	6,360	6,045	22,615

Au cours des 5 dernières années, 50,125 kilomètres de linéaire de réseaux ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est donné par la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ces 5 dernières années a été ainsi porté à **0.74%**.

Pour hiérarchiser les travaux de renouvellement prévus à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la Régie s'appuie principalement sur les Schémas directeurs d'alimentation en Eau Potable existants et sur la connaissance de son réseau dont les caractéristiques sont renseignées sur son SIG.

### 4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **97,19 %**.

Type de ressource et implantation	Indice 2021	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (en m <sup>3</sup> )	Indice 2022	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (en m <sup>3</sup> )	Observations
Grattasac	100	280 878	100	382 018	
Hamardière	100	422502	100	308 460	
Chevrolière	100	745 677	100	746 112	
Roussières	100	139 409	100	151 064	
Villiers	80	82 203	80	71 302	
Houlberdière	100	533 163	100	554 140	
Vaubourgueil	100	275 597	100	249 642	
L'Ecrille	100	278 713	100	254 683	
Buron	100	23 111	100	186	
Juguerie	100	151 015	100	124 705	
Total	99,44%	<b>2 932 268</b>	99,44%	<b>2 842 042</b>	

## 5. Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL

Aux termes de l'article L1431-1 du Code général des collectivités territoriales<sup>1</sup>, la Régie des Eaux des Coëvrons n'est pas tenue de constituer une CCSPL.

### 5.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2022, 47 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **2.90 pour 1 000 usagers**.

### 5.2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai d'1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

<sup>1</sup> « Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions. »

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **100%**.

### 5.3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	868 476,26	1 030 881,96
Epargne brute annuelle en €	91 841,18	1 521 914,21
Durée d'extinction de la dette en années	< 5ans	< 1 an

### 5.4. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne doivent être ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement, selon les éléments ci-après :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12	-	[VP48]
Chiffre d'affaires HT facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	-	[VP185]
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	-	[P154.0]

Cependant, le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service au 31/12/2022 était de 82,75% (il est de 94,78 en mai 23).

### 5.5. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur et par la collectivité :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2022, le taux de réclamations est de **0.06 pour 1000 abonnés**.

## 6. Financement des investissements

### 6.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements (ouverts)	15 604	15 630
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		0

### 6.2. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (immo corporelles 21 et en cours 23)	3 023 216,99	2 397 076,03 <sup>2</sup>
20-Etudes/insertion	64 053,41	71 156,80
Montants des subventions en € (reçues et engagées)	928 478,15	663 505,81
Montants des contributions du budget général en €	-	-

### 6.3. État de la dette du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 023 837	1 030 881,96
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	114 596,80
	En intérêt	20 055,93

### 6.4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **912 873,32 €**.

### 6.5. Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales

La Communauté de Communes des Coëvrons a fixé à sa Régie des objectifs de performances portant notamment sur le renouvellement moyen annuel de 1 % des réseaux d'eau potable.

La Régie des Eaux des Coëvrons s'est engagée, par ailleurs, dans la mise en place et le suivi d'un programme de lutte contre les pollutions diffuses agricoles notamment sur les aires d'alimentation de captages prioritaires. Elle s'est engagée dans la construction d'une nouvelle usine de traitement du fer et du manganèse au Buron (commune de Montsûrs) et dans un projet combinant sécurisation quantitative et amélioration de la qualité de l'eau par dilution sur les secteurs de Vimartin sur Orthe et Saint Georges sur Erve.

<sup>2</sup> A cela s'ajoute 1 288 361€ de Reste à réaliser

## 6.6. Présentation de la PPI du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Se reporter à la PPI présenté en annexe		

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des investissements permettant de hiérarchiser les travaux à mener et permettre de dégager, ensuite, une modélisation estimative des besoins de financement qui en découlent. Elle sert ensuite de matrice aux travaux préparatoires à la détermination des tarifs ainsi qu'à ceux du débat d'orientation budgétaire et d'élaboration du budget primitif.

Cette dernière fait ensuite l'objet d'une réactualisation annuelle prenant en compte les résultats budgétaires antérieurs ainsi que les résultats financiers des travaux exécutés l'année précédente.

Les investissements prévus sur 2022 sont présentés en annexe I du présent rapport.

## 7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 7.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Le « Fonds de solidarité » demeure payé sur le budget eau potable. L'effort social de la collectivité s'apprécie par conséquent selon les montants suivants :

- 4842,87 (compte 6281) ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit **0,0016 €/m<sup>3</sup>** AEP pour l'année 2022<sup>3</sup>
- 798,82 € d'admissions en non-valeurs<sup>3</sup> (6541) ont été enregistrées pour 2022, ainsi que 14 851,17€ de créances éteintes (6542).

### 7.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La Régie des Eaux des Coëvrons n'est, à ce jour, pas engagée dans une action de coopération décentralisée.

<sup>3</sup> A noter une liste d'admission en Non Valeur déposée en 2022 et prise en compte après correction sur le budget 2023 d'un montant de 28 769,14€

## 8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	27569	27140
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.18	2.22
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,95	93,93
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92,97	96,65
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1 m3/j	0.24
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0.49 m3/j/km	0.218
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.57%	0,74%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	99,44	97,19
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.0011 €/m3	0.0016 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4.1 pour 1000	2.9 pour 1000
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<5 ans	<1 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	/	/
P155.1	Taux de réclamations	0,14 pour 1000	0,06 pour 1000

## ANNEXE

### Programmation Pluriannuelle d'investissement

Réseaux

Typologie	Libellé de l'opération	2022	2023	2024	2025	2026		
Renouvellement et création des réseaux sous MOA REC	<b>Sécurisation</b>	Liaison Thorigné / Saint Jean sur Erve	60 000					
	<b>Aménagement de voirie</b>	<b>SDAEP</b>	Champagnéteux - du bourg au RE + secto antenne le Grand Jauneau	90 000				
		<b>SDAEP</b>	Saint Christophe du Luat - du Bourg de St Christophe au RE de Livet	155 000				
		<b>SDAEP</b>	Mézangers - sortie du bourg à la Morinière	70 000				
		<b>CVM</b>	Blandouet Saint Jean - Aigrefoin	30 000				
		<b>CVM</b>	Neau La Coutellerie - La Pinelière	110 000				
		<b>CVM</b>	Bazouge des Alleux Les Prés Neufs	70 000				
		<b>CVM</b>	Saint Christophe du Luat - Les Laurencières	80 000				
		<b>CVM</b>	Saulges - Le Bois Houdouis	160 000				
		<b>SDAEP</b>	Sainte Suzanne - Rue des Grands Jarmins / Rue du Maine / Rue des	130 000				
		<b>SDAEP</b>	Sainte Suzanne - Le Grand Moulin	150 000				
		<b>SDAEP</b>	Torcé Viviers en Chamie - Bouillé	150 000				
		<b>SDAEP</b>	Saint Christophe du Luat De la Guilminière au bourg	380 000				
		<b>SDAEP</b>	Châtres la Forêt - sortie du bourg jusqu'aux Roussières	100 000				
		<b>CVM</b>	Montsurs-St Cénére : Antenne la Chaumustière - La Thiray	250 000				
		<b>Aménagement</b>	<b>Evron</b> Allée du Camp	54 000				
			<b>St Georges sur Erve</b> - Liaison Vimarcé/St Georges sur Erve (par sur	357 000				
			<b>Renforcement</b>	<b>Evron</b> - connexion Evron - Ste Suzanne		174 400		
		<b>Renf. + Amél. Qualité</b>	<b>Evron</b> - Les Vignes - La Butte (tranche 1/3)		902 000			
		<b>Sécurisation</b>	<b>Hambers</b> - Montpion (connexion Hambers - Champagnéteux)		152 000			
		<b>Sécurisation</b>	<b>Montourtier</b> - connexion Montourtiers - La Bazouge		147 000			
		<b>Renf. + Amél. Qualité</b>	<b>Saint Georges sur Erve</b> - Liaison St Georges sur Erve - St Pierre sur Orthe		922 900			
		<b>Renf. + Amél. Qualité</b>	<b>Saint Georges sur Erve</b> - Liaison St Georges sur Erve - St Pierre sur Orthe		149 200			
		<b>Renf. + Amél. Qualité</b>	<b>Saint Georges sur Erve</b> - SDAEP Vaubourgeuil		59 000			
		<b>Renf. + Amél. Qualité</b>	<b>Saint Georges sur Erve</b> - connexion ST Pierre		15 900			
		<b>Sécurisation</b>	<b>Saint Jean sur Erve</b> - connexion Vaiges - Chammes (Le Chevrier - Beaulieu)		146 750			
		<b>Sécurisation</b>	<b>Saint Martin de Connée</b> - St Martin - St Thomas		126 000			
		<b>SDAEP (FG)</b>	<b>Saint Pierre sur Orthe</b> - Antenne le Clos		60 480			
		<b>SDAEP (FG)</b>	<b>Bais</b> - route d'Izé			205 170		
		<b>FG + Amél. Pression</b>	<b>Bais</b> - Rue de Normandie			172 670		
		<b>Sécur. + Amél. Pres.</b>	<b>Bais</b> - réservoir Maillardière - La Maillardière			101 430		
		<b>SDAEP (FG)</b>	<b>Deux Evailles</b> - Château d'eau - Le Bourg			804510		
		<b>Renforcement</b>	<b>Evron</b> - Les Vignes - La Butte (tranche 2/3)			873 600		
		<b>SDAEP (FG)</b>	<b>Montourtier</b> - Château d'eau - Le Bourg			365 190		
		<b>Renf. + fuites</b>	<b>Torcé</b> - Houberdière - Pentiballe (tranche 1/3)			656 750		
		<b>Renf. + Amél. Qualité</b>	<b>Evron</b> - Les Vignes - La Butte (tranche 3/3)				652 300	
		<b>SDAEP (AC + PVCc)</b>	<b>Saint Thomas de Courcieriers</b> - Le Bourg				635 200	
		<b>Can. pb</b>	<b>Sainte Suzanne</b> - Le Petit Beaulieu - Le Grand Beaulieu				226 380	
		<b>Fuites</b>	<b>Sainte Suzanne</b> - Surpression Rigaudière				362 780	
		<b>Can. acier protec. cat.</b>	<b>Sainte Suzanne</b> - Route de Sablé				590 700	
		<b>Renf. + fuites</b>	<b>Torcé</b> - Houberdière - Pentiballe (tranche 2/3)				561 600	
		<b>SDAEP AC + ASCO</b>	<b>Trans</b> - Le Bourg					
			<b>Champagnéteux</b> - Chemin du Lavoir					41 170
			<b>Champagnéteux</b> - Route de Trans					193 200
			<b>Champagnéteux</b> - Route de Villaines					176 880
			<b>Châtres la Forêt</b> - Antenne L'Erable					241 500
			<b>Hambers</b> - Le Montaigu - LaMare					228 160
			<b>Hambers</b> - Le Montaigu - Les Grands Bois					357 420
			<b>Montsurs</b> - diverses rues du centre					294 690
			<b>Saint Jean sur Erve</b> - Le Petit Montauron					101 430
		<b>Saint Pierre sur Erve</b> - La Roche Brault					699 930	
		<b>Thorigné</b> - Les Chateaux - La Babinière					879 060	
		<b>Thorigné</b> - Le Bourg					150 810	
		<b>Torcé</b> - Houberdière - Pentiballe					288 650	
	<b>Aménagement de voirie</b>	Aménagement de voirie divers	145 000	150 000	155 000	160 000	160 000	
	<b>TOTAL Réseaux</b>		2 541 000	3 005 630	3 334 320	3 188 960	3 812 900	
	<b>Acquisitions foncières</b>	Acquisitions foncière - protection de la ressource : captage	100 000	30 000	30 000	30 000	30 000	
		Autres acquisitions foncières Autres captages	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
		Acquisition foncière Régularisation	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
			115 000	45 000	45 000	45 000	20 000	
<b>MOE int. / ext.</b>	<b>Frais de MOE</b>		152 460	180 338	200 059	191 338	228 774	
	<b>Dérogation</b>	Sécurisation, Vaubourgeuil	30 000	30 000				
	<b>Etudes diverses</b>	Expertise ouvrages AEP	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	
	<b>Frais de MOE</b>	Unité de production (Roupeyroux)		10 000				
	<b>Frais de MOE</b>	Réhabilitation Station du Buron						
	<b>SDAEP</b>	Renouvellement du SDAEP			100 000			
<b>Divers</b>	<b>Total</b>		70 000	80 000	140 000	40 000	40 000	
			2 878 460	3 310 968	3 719 379	3 465 298	4 101 674	

## Patrimoine

Typologie	Libellé de l'opération	2022	2023	2024	2025	2026	
Patrimoine Equipement	Renouvellement	Remplacement des télétransmissions obsolètes urgentes (x7)					
	Renouvellement	Remplacement des télétransmissions (x3 / an)	10 000	10 000	10 000	10 000	
	Renouvellement	Remplacement des armoires de sites x2 / an	25 000	25 000	25 000	25 000	
	Renouvellement	Remplacement des automates des sites x2 / an	5 000	5 000	5 000	5 000	
	Renouvellement	Divers matériels stations (groupes de pompage, équipements de mesures, etc...)	100 000	100 000	120 000	120 000	120 000
	Renouvellement	Divers matériels stations Grattesac	25 000	100 000	100 000	100 000	100 000
	SP ERVE	SP ERVE=Remplacement radio DISORTC par radio (maine radio)		3 000			
	Renouvellement	Migration adsl cause fin du RTC	5 000	5 000			
	Sécurisation	Cloture des sites		10 000	10 000		
	Sécurisation	Mise sous alarme des sites	5 000				
	Sécurisation	Installation de trappes anti-intrusion (recommandations AELB)	20 000	20 000			
	Sécurisation	Renouvellement stabilisateurs de pression	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Comptage	Sectorisation / Débitmétrie	45 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Comptage	Remplacement compteurs abonnés	125 000	130 000	130 000	130 000	130 000
	Renouvellement	Passage en tarifs jaune de Vaubourgueil et du Buron		60 000			
	Renouvellement	Passage en tarifs jaune de la Houberdière et de la Chevrolière					
	Sécurisation	LORA		20 000	20 000	20 000	20 000
SP ERVE	SP ERVE - réfection étanchéité des bâches bâtiment existant		35 000	35 000			
Réfection des sites	Réfection partielle de sites 1 à 2/an	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
Réfection des sites	Réhabilitation totale de site (et / ou création) 1 à 2/ an	100 000	150 000	200 000	200 000	200 000	
Réfection des sites	Réhabilitation Station du Buron	300 000	900 000				
Sécurisation	Ouvrage pour dilution eau Vaubourgueil		100 000	100 000			
Sécurisation	Unité de production (Roupeyroux)			100 000			
Sécurisation	Nouveau système de traitement						
Siège REC	Aménagement garage		100000				
		825 000,00 €	1 858 000,00 €	940 000,00 €	695 000,00 €	695 000,00 €	

## Matériels

DETAILS DES ACHATS MATERIELS AEP	2022	2023	2024	2025	2026
Remplacement VL pour roulement tous les 15 ans 2 tous les 3 ans	50 000	40 000	40 000		45 000
Remplacement fourgon (3,5T) pour roulement tous les 15 ans				85 000	
Remplacement fourgon (6,5T) pour être en adéquation législativement (surcharge)	70 000				
Tracto-pelle					100 000
Mini-pelle (Tackeuchi)			75 000		
PL (moyen)	48 000				
Achat PL	100 000				
Renouvellement Anti-virus F-Secure			6 000		
SIG: achat modules évolutifs	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
SIG, déploiement tablettes d'exploitation (semi-durçie) puis renouvellement	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Maintenance logiciels de sauvegarde informatique (Backup Exec et Veeam)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Mise à jour des licences logiciels	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Renouvellement parc téléphonie	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Equipement visioconférence	10 000				
Remplacement traceur A0				3 500	
Remplacement postes informatiques et serveurs	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Remplacement serveurs	10 000				
Sécurisation informatique	15 000				
Protection incendie	15 000				
Remplacement logiciel base abonnés		60 000			
téri	5 000				
Matériel pour releve radio Sappel (équipement 3eme portable)	4 000			4 000	
Détecteur de métaux et détection de conduite					
Taupe D130 TRACTO TECHNIC Ø90mm					
Détecteur de gaz + chargeur + cordon					
Caméra de contrôle			3 500		
Masque autosauveteur	3 000			3 500	
Tronçonneuse à canalisation amiante	5 000				6 000
Machine à percer (avec obturateur)	5 000				
Remorque pour panneaux de signalisation		12 000			
Panneaux de signalisation	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Remplacement des trains de chenilles des MNP					4 250
Remplacement des pneus de Tractopelles		4 000		4 250	
Remplacement synoptique Télégestion (commun avec ASCO)					
Remplacement EPI REC					
Remplacement signalisation "Régie des Eaux des Coevrons"	2 000	2 000	2 000		
Appareil de mesure pour point GPS	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Clés électroniques (sécurisation, traçabilité)	60 000				
Equipement à prévoir	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
	462 000,00 €	178 000,00 €	186 500,00 €	160 250,00 €	215 250,00 €

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

## II

### *Assainissement collectif*

**2022**



*Photo principale de couverture : nouvelle station d'épuration de Mézangers*

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement autonome pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

1.	Éléments généraux d'appréciation de l'activité du service pour l'exercice écoulé .....	27
1.1.	Configuration du service.....	27
1.2.	Configuration des stations d'épurations et performances épuratoires en 2021 .....	27
2.	Caractérisation technique générale du service .....	29
2.1.	Présentation du territoire desservi.....	29
2.2.	Mode de gestion du service .....	29
2.3.	Estimation de la population desservie .....	29
2.4.	Nombre d'abonnés .....	29
2.5.	Volumes facturés .....	30
2.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	30
2.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	31
2.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) .....	31
2.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	32
3.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	34
3.1.	Modalités de tarifification .....	34
3.2.	Décomposition d'une facture d'assainissement type (D204.0) .....	35
3.3.	Recettes.....	36
4.	Indicateurs de performance .....	36
4.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	36
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	36
4.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	38
4.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	38
4.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	38
4.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	38
5.	Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL.....	41
5.1.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	41
5.2.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	41
5.3.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	42
5.4.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH) .....	43
5.5.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	43
5.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	44
5.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	44
5.8.	Taux de réclamations (P258.1) .....	44
6.	Financement des investissements.....	45
6.1.	Montants financiers.....	45
6.2.	Etat de la dette du service .....	45
6.3.	Amortissements .....	45
6.4.	Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales.....	45
6.5.	Présentation de la PPI du dernier exercice.....	45
7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	45
7.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	45
7.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	46
8.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	47

## Annexes

## 1. Éléments généraux d'appréciation de l'activité du service pour l'exercice écoulé

### 1.1. Configuration du service

Le rôle du service assainissement est d'exploiter les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées existants tout en leur apportant les améliorations nécessaires.

Par ailleurs, ce service a également pour vocation de desservir les nouvelles habitations tout en améliorant les installations existantes, au travers de contrôles, de conseils et remèdes techniques ou encore de travaux et de prestations diverses qui contribuent ainsi au perfectionnement des réseaux et améliorent la qualité des effluents acheminés vers les stations d'épuration.

Pour traiter les effluents domestiques, la Régie des Eaux des Coëvrans exploite, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 35 stations d'épuration réparties sur tout le territoire dont 8 boues activées, 2 disques biologiques, 4 filtres plantés de roseaux, 1 lagune aérée, 20 lagunages naturels et 2 filtres à sable.

### 1.2. Configuration des stations d'épurations et performances épuratoires en 2022

Exceptées les stations d'épuration d'Evron et de Montsûrs, toutes les stations exploitées par la Régie des Eaux des Coëvrans ont une capacité nominale inférieure à 2000 EH.

Le tableau suivant présente les caractéristiques générales des stations pour lesquelles le SATESE (Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux) cellule de l'Agence Technique Départementale de l'Eau du Conseil Départemental dresse chaque année une synthèse de fonctionnement.

Localisation des STEP	Type de filière	Arrêté	Equivalent Habitant
Assé le Béranger	Disque Biologique	29/08/2015	300 EH (18 kg DBO5/J)
Bais	Boues activées	29/03/2013	1 950 EH (117 kg DBO5/j)
La Bazouge des Alleux	Filtres plantés de roseaux	30/01/2015	350 EH (21 kg DBO5/J)
Blandouet	Lagunage naturel	21/07/2015	200 EH (12 kg DBO5/J)
Bréc	Lagunage naturel	28/06/2017	350 EH (21 kg DBO5/J)
Chammes	Lagunage naturel	21/01/2011	250 EH (15 kg DBO5/J)
Champgenéteux	Lagunage naturel	08/06/2017	219 EH (2013 kg DBO5/J)
Evron CEPUR	Boues activées	05/07/2017	16500 EH (990 kg DBO5/J)
Deux-Evailles	Lagunage naturel	29/06/2017	117 EH (7,02 kg DBO5/J)
Gesnes	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.20 kg DBO5/J)
Hambers	Lagunage naturel	28/06/2017	317 EH (19 kg DBO5/J)
Izé	Lagunage naturel	28/06/2017	250 EH (15 kg DBO5/J)
La Chapelle Rainsouin	Filtres plantés de roseaux	20/11/2013	250 EH (15 kg DBO5/j)
Livet en Charnie	Filtres plantés de roseaux	21/07/2015	333 EH (20 kg DBO5/J)
Mézangers	Boues activées	20/12/2017	450 EH (27 kg DBO5/J)
Montourtier	Lagunage naturel	21/07/2015	108 EH (6.48 kg DBO5/J)
Montsûrs	Boues activés	18/07/2011	5000 EH (300 kg DBO5/J)
Neau	Boues activés	11/02/2013	800 EH (48 kg DBO5/J)
Saint Cénére	Lagunage naturel	03/08/2017	300 EH (18 kg DBO5/J)

Sainte Gemmes le Robert	Boues activées	29/06/2017	400 EH (24 kg DBO5/J)
Saint Georges sur Erve	Lagunage naturel	29/06/2017	333 EH (20 kg DBO5/J)
Georges le Flécharde	Lagunage naturel	21/07/2015	190 EH (11.4 kg DBO5/J)
Saint Jean sur Erve	Lagunage naturel	21/07/2015	200 EH (12 kg DBO5/J)
Saint Léger en Charnie	Disque biologique	21/07/2015	150 EH (9 kg DBO5/J)
Saint Ouen des Vallons	Lagunage naturel	21/07/2015	133 EH (7.98 kg DBO5/J)
Saint Pierre sur Erve	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.2 kg DBO5/J)
Saint Pierre sur Orthe	Filtres plantés de roseaux	27/06/2011	450 EH (27 kg DBO5/J)
Sainte Suzanne	Lagunage naturel	28/06/2017	1350 EH (81 kg DBO5/J)
Saint Thomas de Courceriers	Lagunage naturel	21/07/2015	140 EH (8.4 kg DBO5/J)
Saulges	Lagunage naturel	28/06/2017	267 EH (16 kg DBO5/J)
Thorigné en Charnie	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.2 kg DBO5/J)
Torcé Viviers en Charnie	Boues activées	02/07/2002	700 EH (42 kg DBO5/J)
Vaiges	Boues activées	18/12/2008	1 250 EH (75 kg de DBO5/j)
Vimarcé Lotissement de l'Erve	Filtre à sable	21/07/2015	49 EH (2.94 kg DBO5/J)
Vimarcé Lotissement des Coëvrons	Filtre à sable	21/07/2015	25 EH (1.5 kg DBO5/J)
Voutré	Lagunage naturel	29/06/2017	630 EH (37.8 kg DBO5/J)

## 2. Caractérisation technique générale du service

### 2.1. Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Régie des Eaux des Coëvrons
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
- Compétences liées au service :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement (à la demande des abonnés)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi: Assé le Bérenger, Bais, Brée, Blandouet (commune déléguée de Blandouet Saint Jean) Chammes (commune déléguée de Ste Suzanne-et-Chammes), Champgenêteux, Châtres la Forêt (commune déléguée d'Evron), Deux-Evailles (commune déléguée de Montsûrs), Evron, Gesnes, Hambers, Izé, La Bazouge des Alleux, La Chapelle Rainsouin, Livet en Charnie, Mézangers, Montourtier (commune déléguée de Montsûrs), Montsûrs, Neau, Saint Cénére (commune déléguée de Montsûrs), Saint Christophe du Luat (commune déléguée d'Evron), Saint Georges le Fléchar, Saint Georges sur Erve, Sainte Gemmes le Robert, Saint Jean sur Erve (commune déléguée de Blandouet Saint Jean), Saint Léger en Charnie, Saint Martin de Connée (commune déléguée de Vimartin sur Orthe) , Saint Ouen des Vallons (commune déléguée de Montsûrs), Saint Pierre sur Erve, Saint Pierre sur Orthe (commune déléguée de Vimartin sur Orthe), St Thomas de Courcier, Sainte Suzanne (commune déléguée de Ste Suzanne-Chammes), Saulges, Thorigné en Charnie, Torcé Viviers en Charnie, Vimarce (commune déléguée de Vimartin sur Orthe) Vaiges et Voutré.
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non (cf. partie 5)
- Existence d'un règlement de service  Oui  Non

### 2.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en  régie publique  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### 2.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. La population raccordée au service public d'assainissement collectif est estimée à **19 000** habitants au 31/12/2022.

### 2.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés demeurent ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'assainissement collectif dessert ainsi **10 014 abonnés** au 31/12/2022.

## 2.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 314 891,00	1 509 070,00	+19%
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 314 891,00</b>	<b>1 509 070,00</b>	<b>+19%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 2.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	0	0	
Volumes importés :	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>boues issues de la station de traitement eau potable de GratteSac</b>	134 m <sup>3</sup> / 3,77 tMS	350 m <sup>3</sup> / 16,13 tMS	+ 161% (volume)
<b>Total des volumes importés</b>	134 m <sup>3</sup> / 3,77 tMS	350 m <sup>3</sup> / 16,13 tMS	+ 161% (volume)
Volumes importés par apport des entreprises (conventions de dépôtage)	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
LEVRARD - matière de vidange	0	0	
JAN - matière de vidange	123,5	192,3	+56%
Régie des Eaux- matière de vidange	80,3	106,2	+32%
SOA	167,7	213,1	+27%
<b>Total des volumes importés</b>	<b>371,5</b>	<b>511,6</b>	<b>+38%</b>

À ce titre, les conventions suivantes d'import des effluents étaient en vigueur à la fin de l'exercice 2022 :

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
CMDV-2018-02	LEVRARD ASSAINISSEMENT SARL	Matière de Vidange	2018	4
CMDV-2022-01	SAS ENTREPRISE JAN	Matière de Vidange	2022	4
CMDV-2020-01	S.O.A.	Matière de Vidange	2020	4

## 2.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Cet indicateur précise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

Industriel	Rejet de substances toxiques ou de métaux	Modalité de raccordement (1)	Charges et volumes autorisés	Autosurveillance des rejets
Ajay Europe	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Energie Service	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
CAM	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
CIRAL	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
EMIN LEYDIER SA	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

(1)  néant aucune autorisation  auto autorisation de rejet  conv convention de rejet

## 2.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **185 075 ml** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- **14 331 ml** de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **199 406 ml** hors refoulement réparti comme suit :

Communes	2022		
	Gravitaires		Ml de refoulement
	Séparatif	Unitaire	
Assé le Bérenger	2563		
Blandouet/St Jean	4077		700
Bais	9489		108
Brée	2718		
Champgénéteux	2564		
Evron (commune nouvelle)	58032	12527	5625
Gesnes	1300	566	149
Hambers	3047		
Izé	1899		
La Bazouge des Alleux	2820		
La Chapelle Rainsouin	2872		
Livet en Charnie	833		
Mézangers	4085		1254
Montsûrs (commune nouvelle)	22047	1238	843
Neau	6444		322
Saint Georges sur Erve	1500		396
Saint Georges le Flécharde	1960		240
Saint Pierre sur Erve	1931		567
Saint Thomas de Courceriers	1258		
Saulges	2338		91
St Léger en Charnie	896		
Ste Gemmes le Robert	4777		
Thorigné en Charnie	1819		
Torcé Viviers en Charnie	5322		536
Vaiges	11653		918
Vimartin sur orthe	5398		241
Voutré	7629		164
Ste Suzanne et Chammes	13804		1743
• <b>TOTAL</b>	• <b>185075</b>	• <b>14331</b>	• <b>13054</b>

Pour ce qui relève du nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements des effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie, seules les agglomérations d'Evron, Montourtier et Gesnes demeurent concernées du fait de ses 5 déversoirs.

	Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Déversoir d'Orage BDO	Bassin d'orage	84B rue de Laval – EVRON	800 m3
Déversoir rue du Montaigu	Déversoir	rue du Montaigu – EVRON	
Déversoir route d'Hambers	Déversoir	Route d'Hambers MONTOURTIER	
Déversoir rue du Bas Bourg	Déversoir	Rue du Bas Bourg MONTOURTIER	
Déversoir rue du Lavoir	Déversoir	Rue du Lavoir - GESNES	

En écho au détail des postes de relèvement mentionnés *supra*, il existe également un PR par station à l'exception du CEPUR qui en comporte deux (un unitaire et un séparatif).

## 2.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### ➤ Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en t MS	Exercice 2022 en t MS
STEU Assé le Bérenger		
STEU de Bais	19.7	11.84
STEU La Bazouge des Alleux		
STEU Blandouet		
STEU Brée		
STEU Chammes		
STEU Champgeneteux		
STEU La Chapelle Rainsouin		
STEU CEPUR Evron	143,7	168.74
STEU Deux Evailles		
STEU de Gesnes		
STEU de Hambers		
STEU de Ize		
STEU de Livet en Charnie		
STEU de Mézangers	4,2	2.87
STEU de Montsûrs	58,5	50.72
STEU de Montourtier		
STEU de Neau	6,7	9.16
STEU de Saint Cénére		
STEU de Sainte Gemmes le Robert	4,3	3.4
STEU St Georges le Flécharde		
STEU St Georges sur Erve (nommée Assé le Bérenger lagunes)		
STEU St Jean sur Erve		
STEU Saint Léger en Charnie		
STEU Ouen des Vallons		
STEU Saint Pierre sur Erve		
STEU Saint Pierre sur Orthe		
STEU Sainte Suzanne		
STEU Saint Thomas de Courcieriers		
STEU Saulges		
STEU Thorigné en Charnie		
STEU Torcé Viviers en Charnie	3.6	3.64
STEU Vaiges	13,73	12.43

STEU Vimarcé Lotissement de l'Erve		
STEU Vimarcé Lotissement des Coëvrans		
STEU Voutré		
<b>Total des boues produites</b>	<b>254,43</b>	<b>264.29</b>

➤ *Quantités de boues issues et évacuées des ouvrages d'épuration*

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en t MS	Exercice 2022 en t MS
STEU Assé le Béranger	1,26	0.78
STEU de Bais	14,59	9.33
STEU La Bazouge des Alleux		
STEU Blandouet		
STEU Brée		
STEU de Chammes		
STEU Champgeneteux		
STEU CEPUR Evron	186,2 (dont 19t vers plateforme de	192
STEU Deux Evailles		
STEU de Gesnes		
STEU de Hambers		
STEU de Ize		
STEU de Livet en Charnie		5.16
STEU de Mézangers		
STEU de Montsûrs	55.59	47.07
STEU de Montourtier		
STEU de Neau	2.61	3.16
STEU de Saint Cénére		
STEU de Sainte Gemmes le Robert	4.18	2.12
STEU St Georges le Flécharde		
STEU St Georges sur Erve		
STEU St Jean sur Erve		
STEU Saint Léger en Charnie		0.72
STEU Ouen des Vallons		
STEU Saint Pierre sur Erve		
STEU Saint Pierre sur Orthe		
STEU de Sainte-Suzanne		
STEU Saint Thomas de Courcier		
STEU Saulges		
STEU Thorigné en Charnie		
STEU Torcé Viviers en Charnie		
STEU de Vaiges		
STEU Vimarcé Lotissement de l'Erve	0,05	0.06
STEU Vimarcé Lotissement des Coëvrans	0,05	0.06
STEU Voutré		
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>264.53</b>	<b>260.69</b>

### 3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### 3.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). En l'espèce, la décomposition tarifaire est assise sur la ventilation suivante :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022 <sup>(1)</sup>
Frais d'accès au service :	0	
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement <sup>(1)</sup>	0	
Participation aux frais de branchement diamètre 125-CR8	936,36	964,00

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(2)</sup>	52,3	56
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	1.50 €/m <sup>3</sup>	1,50
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	Sans objet	
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m <sup>3</sup>	Sans objet	
Autre : .....		€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA (%) <sup>(3)</sup>	10 %	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.150 €/m <sup>3</sup>	0.150 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	Sans objet	Sans objet

(1) Tarif applicable sur le territoire de l'ex SIAEP des Coëvrons – La Régie a engagé une convergence progressive des tarifs sur le territoire des Coëvrons. Les différents tarifs encore applicables sont indiqués en annexe.

(2) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

(3) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°19112021-004 du 19/11/2021 fixant les tarifs applicables au 1<sup>er</sup>/10/2022 – Cf grille tarifaire en annexe sur l'ensemble du périmètre

### 3.2. Décomposition d'une facture d'assainissement type (D204.0)

À l'échelle nationale, et selon l'INSEE, la base comparative tarifaire entre services repose sur une consommation d'un ménage de référence à hauteur de 120 m<sup>3</sup>/an. Dans ce cadre, les tarifs <sup>(1)</sup> applicables pour la période allant du 10 octobre 2021 au 10 octobre 2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/10/2021 en €	Au 01/10/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle = abonnement	52.3	56,00	+7%
Part proportionnelle	180	180	=
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	232.3	236	+1,6
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	=
VNF Rejet :			
Autre : _____			
TVA si service assujetti 10 %	23	23,6	+2.61
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	41	41,6	+1.46
<b>Total</b>	<b>273.30</b>	<b>277.60</b>	<b>+1.57</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.28</b>	<b>2.31</b>	<b>+1,32</b>

(1) Tarif applicable sur le secteur de l'ex SIAEP des Coëvrons (cf annexe pour les autres tarifs)

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle <sup>(2)</sup>
- trimestrielle
- quadrimestrielle

(2) sauf en cas de mensualisation

### 3.3.Recettes

Les recettes d'exploitation au titre de la vente d'eau s'établissent pour 2022 ainsi :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
706111-Redevance eaux usées usage domestique	1 314 891,00	1 622 367,13	+19%
<i>dont abonnements</i>			
706112-Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
70685-Recette pour boues et effluents importés	592		
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>1 314 891,00</b>	<b>1 622 367,13</b>	
7041-Recettes de raccordement	26525,73	20762,83	-21,73%
Prime de l'Agence de l'Eau			
7063-Contribution au titre des eaux pluviales			
7042-Recettes liées aux travaux	13263,20	7 371,61	-44,42%
Contribution exceptionnelle du budget général			
7065/706841/706842 Autres recettes	113 215,26	115 042,31	+1,61
<b>Total autres recettes</b>	<b>153 004,89</b>	<b>143 176,75</b>	<b>-6,42%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 467 895,89€</b>	<b>1 765 543,88</b>	<b>+20,28%</b>

Les recettes globales pour la collecte et le traitement des volumes gérés par l'assainissement collectif s'établissent au 31/12/2022 à hauteur de **1 765 543,88€**.

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1.Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99 %**.

### 4.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement collectif et du suivi de son évolution. Pour mémoire, l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant celui du 2 mai 2007, a introduit de nouvelles modalités dans le calcul de cet indicateur.

		Exercice 2021 Périmètre Régie	Exercice 2022
<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>			
+ 10	VP.250 : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10	10
+ 5	VP.251 : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires partie B :			
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10	VP.252, VP.253 et VP.254 – les 10 points sont acquis si les deux conditions suivantes sont remplies : * VP.252 et VP 253 : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées * VP.254 : la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
+ 0 à 5	VP.253 : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pt Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pt Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	2	2
+ 0 à 15	VP.255 : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pt Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pt Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pt Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pt Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	11	11
+ 10	VP.256 : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
+ 0 à 5	VP.256 : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	2	2
+ 10	VP.257 : localisation et description des ouvrages annexes	10	10
+ 10	VP.258 : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
+ 10	VP.259 : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseaux	10	10
+ 10	VP.260 : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0	0
+ 10	VP.261 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation	10	10
+ 10	VP.262 : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 s'établit à **100**.

### 4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(pour réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU CEPUR	521 maxi	100	100
STEU Montsûrs	368 maxi	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

### 4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU CEPUR	521 maxi	100	100
STEU Montsûrs	368 maxi	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2021)

### 4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU CEPUR	521 maxi	100	100
STEU Montsûrs	368 maxi	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

### 4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les tableaux suivants ne sont renseignés que pour les STEU pour lesquelles une évacuation de boues a eu lieu.

STEU d'Assé le Bérenger	Filières mises en œuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,78
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,78</b>

STEU Bais (boues activées)	Filières mises en œuvre	T MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	9,33
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>9,33</b>

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de CEPUR	Filières mises en œuvre	T MS
Valorisation agricole (Plan épandage CEPUR 13,6 tMS ; plan épandage Bais 17,82 tMS et plan épandage Montsurs 43,54 tMS)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	192
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>192</b>

STEU de Montsûrs		Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme	47,07
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>			<b>47,07</b>
STEU de Neau		Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme	3,16
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>			<b>3,16</b>
STEU de Sainte Gemmes le Robert		Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme	2,12
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>			<b>2,12</b>
STEU de Vimarcé Lotissement de l'Erve		Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/>	Conforme	
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/>	Conforme	0.06
	<input type="checkbox"/>	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>			<b>0.06</b>

STEU de Vimarcé Lotissement des Coëvrons	Filières mises en oeuvre	TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.06
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0.06</b>

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100\%$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

## 5. Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL

Aux termes de l'article L1431-1 du Code général des collectivités territoriales<sup>4</sup>, la Régie des Eaux des Coëvrons n'est pas tenue de constituer une CCSPL.

Toutefois, la Régie des eaux des Coëvrons a entrepris de renseigner à *maxima* certains indicateurs ci-après.

### 5.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, du fait de l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants.

### 5.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers. Nominativement, les points noirs au sens de cet indicateur sont les suivants :

- 01) EVRON bd de la Grande Valaisière (école maternelle)
- 02) EVRON bd de la Grande Valaisière (partie Ouest)

<sup>4</sup> « Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions. »

- 03) EVRON Allée du Petit Barbé (Point n°1 Mr Nay)
- 04) EVRON Allée du Petit Barbé
- 05) EVRON HLM rue du Montaigu
- 06) GESNES Impasse de La Gibaudière

Ces 6 points noirs sont récurrents, les travaux à effectuer seront programmés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

- 07) MONTSURS rue de La Gare Les tronçons constituant le réseau d'assainissement sur ce secteur sont très endommagés. En effet sur une partie du linéaire, le collecteur ne possède plus de radier. Les travaux seront réalisés sur 2023.
- 08) VAIGES Rue Robert Glétron
- 09) BREE Prés (travaux programmés en 2023)
- 10) HAMBERS Rue du Montaigu
- 11) SAINT PIERRE SUR ORTHE amont STEP
- 12) TORCE refoulement PR du Clou
- 13) CHAMMES amont du PR
- 14) GESNES arrivée lagune
- 15) BAIS Rue des Tertres
- 16) MONTSURS Place Jeussienne
- 17) LA BAZOUGE DES ALLEUX Ruelle de la Chapelle Sainte-Anne

Les points noirs ci-dessous ont été traités sur Sainte Gemmes le Robert et Voutré entre 2020 et 2022  
STE GEMMES LE ROBERT Champ en amont de la STEP  
VOUTRE Camping, impasse du Pont, lagune.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 17

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 9 par 100 km de réseau.

### 5.3.Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2022
Linéaire renouvelé en km	0.277	0.881	1.15	0.41	1.628

Le taux moyen de renouvellement des réseaux donné par la formule suivante.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

En, 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux ces 5 dernières années s'établit à : **0.44 %**

La Communauté de Communes a fixé pour sa Régie un taux de renouvellement moyen annuel de 1% pour faire face au vieillissement constaté de certaines parties du réseau. Pour hiérarchiser les travaux de renouvellement prévus à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la Régie s'appuie principalement sur les Schémas directeurs d'assainissement diligentés sur les communes et sur la connaissance de son réseau dont les caractéristiques sont renseignées sur son SIG. Le programme ambitieux de renouvellement des réseaux programmés en 2022 s'étalera sur 2023.

#### 5.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
STEU CEPUR	24	24	100	100
STEU MONTSURS	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de **100**.

#### 5.5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	<i>Etablissement non compétent en matière de gestion des eaux pluviales</i>	
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **110**.

## 5.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	956 553,84	1 987 160,55
Epargne brute annuelle en €	275 708,8	129 164,71
Durée d'extinction de la dette en années	3 ans et demi	15 ans

## 5.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12	-	-
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	-	-
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	-	-

Cependant, le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service était de **98,83%** au 31/12/2021 (il était de 99,59% en mai 2023).

## 5.8. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur et par la collectivité: 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour 2022, le taux de réclamations est de **0** pour 1000 abonnés.

## 6. Financement des investissements

### 6.1. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (immo corporelles 21 et en cours 23)	1 778 350.92	937 627.93 <sup>5</sup>
20-Etudes insertion	24 076,10	44 036,44
Montants des subventions en €	275 099.40	122 521,95 <sup>6</sup>
Montants des contributions du budget générales en €		

### 6.2. Etat de la dette du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	852 005.44	1 987 160.55
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	45 938,39
	en intérêts	20 145.03
		96 405,54
		48 529,51

### 6.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements est de 856 543,92 €.

### 6.4. Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales

La Communauté de Communes des Coëvrans a fixé à sa Régie des objectifs de performances portant notamment sur le renouvellement moyen annuel de 1 % des réseaux d'assainissement.

### 6.5. Présentation de la PPI du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Se reporter à la PPI présenté en annexe		

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des investissements permettant de hiérarchiser les travaux à mener et permettre de dégager, ensuite, une modélisation estimative des besoins de financement qui en découlent. Elle sert ensuite de matrice aux travaux préparatoires à la détermination des tarifs ainsi qu'à ceux du débat d'orientation budgétaire et d'élaboration du budget primitif.

Cette dernière fait ensuite l'objet d'une réactualisation annuelle prenant en compte les résultats budgétaires antérieurs ainsi que les résultats financiers des travaux exécutés l'année précédente.

La PPI dans ses grandes orientations, figure en « **Annexe 2** » du présent rapport.

## 7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 7.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le « Fonds de solidarité » demeure payé sur le budget eau potable. L'effort social de la collectivité s'apprécie par conséquent selon les montants suivants :

- 4842,87 (compte 6281) ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit **0,0016 €/m<sup>3</sup>** AEP pour l'année 2022.
- Par ailleurs, 9 546,95 € de créances éteintes (6542) ont été enregistrées pour 2022.

<sup>5</sup> Auxquelles s'ajoutent 1 911 293,15 € de Reste à Réaliser

<sup>6</sup> Auxquelles s'ajoutent 262 673€ de Reste à Réaliser

## **7.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La Régie des Eaux des Coëvrans n'est, à ce jour, pas engagée dans une action de coopération décentralisée.

## 8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	264,29
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,31
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	9546,95
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.44
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente <i>Taux de recouvrement au 31/12/2020</i>	98,83%
P258.1	Taux de réclamations	0

## ANNEXES

### Programmation Pluriannuelle d'Investissement

## Réseaux

Typologie	Libellé de l'opération	2022	2023	2024	2025	2026
Renouvellement des réseaux sous MOA REC	SDAEU	Voutré - bourg	600 000	600 000		
	Problématique	Montsûrs - rue de la Gare	500 000			
	Aménagement	Ste Suzanne - rue de Montsûrs - rue de La Libération	388 763			
	Aménagement	Vaiges - centre		411 600		
	Aménagement	Champgénéteux - Le Bourg (tranche 1)		210 000		
	Aménagement	Bais - terrain de foot		42 600		
	Aménagement	Brée - Prairie (sud Bourg)		78 750		
	Aménagement	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie		100 000		
	Aménagement	Champgénéteux - Le Bourg (tranche 2)			144 800	
	SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU			485 200	
	Aménagement	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie			150 000	
	SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU				800 000
	Aménagement	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie				150 000
SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU					800 000
Aménagement	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie					150 000
Suppression PN	Neau - raccordement A (La Gare)					
Suppression PN	Brée EST - Longitudinale A (Rossignol)					
Suppression PN	Brée EST - TA (Lagune)					
<b>Total réhabilitation des réseaux</b>		<b>1 488 763</b>	<b>1 442 950</b>	<b>780 000</b>	<b>950 000</b>	<b>950 000</b>
Acquisitions foncières	Acquisitions foncières	Aquisition foncière lagunes et accès	10 000	10 000		
	Acquisitions foncières	Aquisition foncière sites PR (x40) + ceinturage périphérique et signalisation	10 000	10 000		
	Acquisitions foncières	Ste Gemmes en prévision construction nouvelle STEP		10 000		
	Acquisitions foncières	Bais en prévision construction nouvelle STEP			10 000	
Maitrise d'œuvre interne / externe	Frais de MOE	89 326	86 577	46 800	57 000	57 000
Etudes, AMO, SDAEU	SDAEU	SDAEU (Evron, St Cénééré, Gesne)	120 000			
	SDAEU	SDAEU (Torcé, Ste Suzanne, Vaiges)		100 000	100 000	100 000
	Frais de MOE	Reconstruction STEP de Gesnes		30 000		
	Frais de MOE	Reconstruction STEP de Bais			50 000	
		<b>1 718 088,78 €</b>	<b>1 689 527,00 €</b>	<b>986 800,00 €</b>	<b>1 107 000,00 €</b>	<b>1 107 000,00 €</b>

## Patrimoine

Typologie	Libellé de l'opération	2022	2023	2024	2025	2026
Patrimoine équipement	Installation de dégrilleurs automatiques sur lagunes (x8)		40 000	60 000	60 000	
	Remplacement de télétransmission (5 par an)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Remplacement automates x2 / an	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
	Remplacement armoire électrique x2/an	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Remplacement de pompes en cas de casse ou usure sur les PR	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	Travaux d'amélioration des STEP (aménagement des sites et voies d'accès)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Cloture des sites (prévoir marché)	30 000	30 000			
	Renouvellement suite casse et usure matériel CEPUR	190 000	190 000	120 000	120 000	120 000
	Equipement de sécurisation des sites PR (trappes anti-chute, échelles, potences)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Panneaux solaires CEPUR		100 000			
	Remplacement couverture serres CEPUR					
	Compacteur local teris tamis CEPUR pour la gestion des poudres des autres sites		50 000			
	Remplacement dessus biodisque STEP Assé le Bérenger					
	Equipement divers STEP	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Patrimoine Stations	Remplacement de PR (1 par an) hors armoires électriques et télégestion	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
	SAINTE GEMMES LE ROBERT - reconstruction step 700EH		400 000			
	BAIS - reconstruction step 1900 EH			500 000	500 000	
	GESNES - Construction step suite SDAEU		100 000			
	Construction autres STEU					500 000
	Amélioration STEP selon SDAEU	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
	Enrochement de berges après curage de lagune et/ou travaux d'étanchéité	100 000		100 000		
	Bâtiment de stockage des boues CEPUR		100 000			
Silo de dépotage des boues extérieures à CEPUR	100 000					
		<b>769 000,00 €</b>	<b>1 359 000,00 €</b>	<b>1 129 000,00 €</b>	<b>1 029 000,00 €</b>	<b>969 000,00 €</b>

Matériel

DETAILS DES ACHATS MATERIELS ASST		2022	2023	2024	2025	2026
<b>Véhicules</b>	Remplacement VL pour roulement tous les 15 ans 1 tous les 3 ans	20 000			45 000	
	Remplacement fourgon (3,5T) pour roulement tous les 15 ans			80 000		
	Remplacement fourgon (6,5T) pour être en adéquation législativement (surcharge)+fourgon NP	70 000				
	Tracto-pelle		100 000			
	Mini-pelle (Bobcat)			80 000		
	Remplacement Poids lourds (20 ans)				100 000	
	Chargeuse/téléscopique CEPUR (si construction bâtiment de stockage) tracteur DEUTZ FAHR	60 000				
	Benne monocoque 10T 2 essieux pour tracteur DEUTZ FAHR	10 000				
	Hydrocureuse remorque ou module		20 000			
	Hydrocureuse véhicule équipé					250 000
<b>Matériels informatiques</b>	Renouvellement Anti-virus F-Secure			1 000		
	SIG: achat modules évolutifs	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	SIG, déploiement tablettes d'exploitation (semi-durçie) puis renouvellement		1 800	1 800	2 000	2 000
	Maintenance logiciels de sauvegarde informatique (Backup Exec et Veeam)	500	500	500	500	500
	Mise à jour des licences logiciels	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Renouvellement parc téléphonie	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Equipement visioconférence	5 000				
	Sécurisation informatique	5 000				
	Protection incendie	5 000				
	Remplacement postes informatiques	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Equipement et petit matériel</b>	Remplacement serveurs	5 000				
	Laser (pose canalisation)					
	Tête de curage		5 000		5 000	
	Ballon EU	3 000				3 000
	Compresseur pour gonflage des ballons	1 500				1 750
	Appareil de mesure de débit pour sectorisation suite à travaux (dde de l'agence de l'eau) : appareil + sonde x2	3 000		3 000		3 500
	Problématique lentille					
	Caméra de contrôle		10 000			15 000
	Tête caméra	8 000			10 000	
	Equipement suite formation CATEC					
	Carotteuse portative + carottes		5 000			
	Anti chute automatique			4 500		
	Test étanchéité à l'air EU pour ballon passant		5 500			
Générateur de fumée (contrôles)		3 000				
Equipements divers	20 000	30 000	30 000	30 000	30 000	
Remplacement des trains de chenilles des MNP			4 000			
Remplacement des pneus de Tractopelles		4 000		4 250		
<b>Divers</b>	Divers	10 000	10 000	10 000	12 500	12 500
	Remplacement synoptique Télégestion (commun AEP)					
	Clés électroniques	15 000				
	Remplacement signalisation "Régie des Eaux des Coëvrans"	2 000				
		248 000,00 €	199 800,00 €	219 800,00 €	214 250,00 €	323 250,00 €



# RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

## III

### *Assainissement autonome*



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

1.	Caractérisation technique générale du service.....	54
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	54
1.2.	Estimation de la population desservie (D301.0).....	54
1.3.	Mode de gestion du service .....	55
1.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	55
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	56
2.1.	Modalités de tarification .....	56
2.2.	Recettes.....	58
3.	Indicateurs de performance.....	59
3.1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	59
3.2.	Financement des investissements .....	59
3.3.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	59

## 1. Caractérisation technique générale du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Régie des Eaux des Coëvrans
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
- Compétences liées au service :

- Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations  
(Prestation poursuivie sur l'ex-territoire du SIAEP DES COEVRONS jusqu'en 2021)

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

La Régie des Eaux des COEVRONS assure la compétence assainissement autonome sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Coëvrans.

- Existence d'une CCSPL  Oui     Non
  - Existence d'un zonage     Oui     Non
  - Existence d'un règlement de service     Oui, approuvé     Non

### 1.2. Estimation de la population desservie (D301.0)

Commune	Nombre d'installations	Nombre d'habitants / logements	Nombre d'habitants
EVRON	278	2,1	584
ASSE LE BERENGER	69	2,7	186
CHATRES LA FORET	65	2,1	137
LIVET EN CHARNIE	60	2,7	162
MEZANGERS	71	2,4	170
NEAU	89	2,6	231
ST CHRISTOPHE DU LUAT	130	2,1	273
STE GEMMES LE ROBERT	216	2,3	497
ST GEORGES SUR ERVE	139	2,4	334
ST LEGER EN CHARNIE	111	2,6	289
VOUTRE	147	2,4	353
CHAMPGENETEU	229	2,3	527
ST MARTIN DE CONNEE	211	2,1	443
ST PIERRE SUR ORTHE	227	2,1	477
ST THOMAS DE COURCERIE	102	1,8	184
TRANS	162	2,3	373
VIMARCE	137	2,1	288
HAMBERS	178	2,3	409
BAIS	179	2,1	376
IZE	186	2,2	409

BREE	125	2,6	325
DEUX EVAILLES	56	2,3	129
GESNES	48	2,5	120
LA BAZOUGE DES ALLEUX	98	3,0	294
MONTOURTIER	96	2,3	221
MONTSURS ST CENERE	204	2,3	469
ST OUEN DES VALLONS	45	2,3	104
BLANDOUET ST JEAN	175	2,3	403
SAINTE SUZANNE ET CHAMMES	255	2,3	587
SAULGES	103	2,4	247
ST GEORGES LE FLECHARD	57	2,9	165
ST PIERRE SUR ERVE	48	2,1	101
THORIGNE EN CHARNIE	67	2,4	161
TORCE VIVIERS EN CHARNIE	220	2,4	528
VAIGES	202	2,3	465
LA CHAPELLE RAINSOUIN	90	2,9	261
TOTAL	4875	données INSEE 2018	11 282

### 1.3. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie publique  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2022
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans <i>Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaire</i>	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations <i>Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établi dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien</i>	30
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0 ou 10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de **120 pour les communes de l'ex SIAEP des COEVRONS** (Assé le Bérenger, Châtres la Forêt, Evron, Livet en Charnie, Mézangers, Neau, Saint Christophe du Luat, Sainte Gemmes le Robert, Saint Georges sur Erve, Saint Léger en Charnie et Voutré) et **110 pour le reste du territoire**.

En effet, la prestation entretien qui était proposée sur le territoire de l'ex SIAEP des COEVRONS, n'a pas été élargie à l'ensemble du territoire de la REC. Les contrats en cours ont été interrompus progressivement, après réalisation d'une dernière vidange, pour laisser le temps aux particuliers de contractualiser avec un autre prestataire (fin des prestations en 2022).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification tient compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations et demeure établie forfaitairement ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Le 19/11/2021, le Conseil d'Administration de la Régie :

Approuve la grille tarifaire contenue dans les annexes jointes à la présente délibération pour le recouvrement des redevances Eau et Assainissement pour l'exercice 2022 sur les communes du périmètre géré par la Régie des Eaux des Coëvrons.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

➤ *Délibération n°CA 19112021-004 du 19 novembre 2021 fixant les tarifs applicables en 2022*

<b>Redevance assainissement autonome</b>	2021	2022
Contrôle périodique (périodicité de 6 ans)	21€/an ou 126€ par contrôle	21€/an ou 126€ par contrôle
Refus de contrôle de dispositif autonome, par an	21,00	21,00
Pénalité pour travaux non effectués dans les délais impartis	20,00	Possibilité de majoration de 400% du coût du contrôle

U	Désignation	PU HT 2022
	-	-
FT	Contrôle conception réalisation des travaux (neuf et réhabilitation)	130,00
	<i>comprend avis sur étude de filière (remise de document) et 1 à 2 visites d'un agent de la REC sur site pendant les travaux</i>	
FT	Contrôle de réalisation des travaux seul (neuf et réhabilitation)	65,00
	<i>comprend uniquement les visites d'un agent de la REC sur site pendant les travaux (dans le cas d'un contrôle de conception déjà réalisé par un prestataire extérieur (lié au transfert de compétences)</i>	
U	Pénalités en cas d'absence non signalée de l'utilisateur au rendez-vous	29,00

	<i>comprend le déplacement d'un agent</i>	-	
U	Contre-visite en cas d'inaccessibilité du dispositif	-	29,00
	<i>comprend le déplacement d'un agent</i>		
FT	Forfait vidange Fosse après travaux REC raccordement ASCO		200,00
	<i>comprend un tarif préférentiel de vidange de fosse négocié par la REC avec un prestataire suite à travaux d'aménagement de bourg</i>		
FT	Contrôle de conformité d'un dispositif d'assainissement autonome d'une habitation dans le cadre d'une vente et dont le précédent contrôle date de plus de 3 ans		70,00
	<b><u>Intervention prestataire extérieur sur site CEPUR</u></b>		
U	Dépotage des MdV au CEPUR par vidangeur conventionné/M <sup>3</sup>		15,00
	<i>comprend la fourniture d'un badge d'accès au dépotage de boues sur le site de CEPUR</i>		
U	Fourniture badge d'accès au CEPUR pour vidangeur conventionné		25,00
U	<i>comprend la fourniture d'un badge d'accès au dépotage de boues sur le site de CEPUR</i>		
	<b><u>Contrat d'entretien</u></b>		
FT	entretien et suivi du dispositif ( contrats en cours au 1er mars exclusivement) par semestre		25,00

Grille tarifaire des prestations

U	Désignation	PU HT 2021	PU HT 2022
FT	Contrôle conception réalisation des travaux (neuf et réhabilitation) <i>comprend avis sur étude de filière (remise de document) et 1 à 2 visites d'un agent de la REC sur site pendant les travaux</i>	130,00	130,00
FT	Contrôle de réalisation des travaux seul (neuf et réhabilitation) <i>comprend uniquement les visites d'un agent de la REC sur site pendant les travaux (dans le cas d'un contrôle de conception déjà réalisé par un prestataire extérieur (lié au transfert de compétences)</i>	65,00	65,00
U	Pénalités en cas d'absence non signalée de l'usagers au rendez-vous <i>comprend le déplacement d'un agent</i>	30,00	30,00
U	Contre-visite en cas d'inaccessibilité du dispositif <i>comprend le déplacement d'un agent</i>	30,00	30,00
FT	Forfait vidange Fosse après travaux REC raccordement ASCO <i>comprend un tarif préférentiel de vidange de fosse négocié par la REC avec un prestataire suite à travaux d'aménagement de bourg</i>	200,00	200,00
FT	Contrôle de conformité d'un dispositif d'assainissement autonome d'une	70,00	70,00
<b><u>Intervention prestataire extérieur sur site CEPUR</u></b>			
U	Dépotage des MdV au CEPUR par vidangeur conventionné/M <sup>3</sup> <i>comprend la fourniture d'un badge d'accès au dépotage de boues sur le site de CEPUR</i>	20,00	20,00
U	Fourniture badge d'accès au CEPUR pour vidangeur conventionné	25,00	25,00
U	<i>comprend la fourniture d'un badge d'accès au dépotage de boues sur le site de CEPUR</i>		
<b><u>Contrat d'entretien</u></b>			
FT	entretien et suivi du dispositif ( contrats en cours au 1er mars exclusivement)	25,00	25,00

## 2.2.Recettes

	2022	Mission
70621-Abonnement 2A	86344,83	Obligatoire
70622-Redevance d'entretien 2A	0	Facultatif
7068-Contrôle exécution travaux 2A et certificat d'assainissement	22750,00	Obligatoire
70682-Prestation de vidange 2A	0	Facultatif

	Exercice 2022		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	109 094,83		109 094,83
Facturation du service facultatif en €	0		0
Autres prestations auprès des abonnés en €	0		0
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0		0

## 2.3.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service était de **95,94%** au 31/12/2022 (il était de 98,97% en mai 2022).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

➤ jusqu'en 2012 :

- d'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service,
- d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

➤ depuis 2013 :

- d'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service et le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Le taux de conformité n'est calculé que pour les installations dont la conformité est renseignée dans le SIG (à savoir 4 430 installations sur les 4 875 installations du territoire).

	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité (VP 166)	2 127
Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (catégorie c) (VP 267)	1 142
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service (VP 167)	4 430
Taux de conformité en %	<b>73,8 %</b>

Pour les 445 autres installations dont la conformité n'est pas renseignée dans le SIG, le taux de conformité n'est pas connu.

#### 3.2. Financement des investissements

➤ *Montants financiers des travaux réalisés*

La Régie des Eaux des Coëvrans n'ayant pas pris la compétence optionnelle de réalisation des travaux de mise aux normes chez les abonnés, aucune dépense n'est inscrite pour l'exercice budgétaire 2022.

➤ *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)*

Le SPANC reste un service ne générant pas de travaux mobilisateurs de fonds d'investissement importants. Les investissements en cours correspondent principalement à des véhicules de service.

#### 3.3. Tableau récapitulatif des indicateurs

2022
------

	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	11 282
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110 ou 120
D301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (calculé pour 91 % des installations)	73,8 %